

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 09 mars 2026**

**Date de la convocation :**

**02/03/2026**

**Date affichage : 02/03/2026**

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 9**

**Votants: 9**

**Pour: 9**

**Contre: 0**

**Abstentions : 0**

**Délibération N° :**

**DE\_2026\_19**

*neuf mars deux mille vingt-six à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Thierry BOUSSAC.*

**Présents :** Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Dominique FROMENTEZE

**Secrétaire de séance:** Manon BENNE

**Objet : SCE ASST LAVERGNE-DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE-CFU 2025 -**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable;

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	5 177,28	0,00	8 514,26	0,00	13 691,54
Opérations exercice	43 401,77	35 219,43	24 717,61	14 980,15	68 119,38	50 199,58
Total	43 401,77	40 396,71	24 717,61	23 494,41	68 119,38	63 891,12
Résultat de clôture	3 005,06		1 223,20		-4 228,26	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	3 005,06	0,00	1 223,20	0,00	-4 228,26	0,00
Résultat définitif	3 005,06		1 223,20		-4 228,26	

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de Monsieur Didier BES, Maire, qui se retire et ne prend pas part au vote.

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026  
Date de transmission de l'acte: 10/03/2026  
046\_214601650-DE\_2026\_19-DE  
A G E D I

Le Conseil Municipal, réuni et présidé par Thierry BOUSSAC, Adjoint au Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Thierry BOUSSAC pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Président de séance  
Thierry BOUSSAC



A handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LAVERGNE' at the top, a central emblem of a seated figure, and '46 (LOT)' at the bottom.

Le Secrétaire de séance  
Manon BENNE



A handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LAVERGNE' at the top, a central emblem of a seated figure, and '46 (LOT)' at the bottom.